



# Le devenir de l'unité de Fréjus :

## Compte rendu du Conseil de Gestion du Centre de Sophia Antipolis du 12 décembre 2005

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr  
Document réalisé le 13/12/2005, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

La motion suivante a été votée par le Conseil de Gestion de Centre de Sophia-Antipolis par 3 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions :

***Les compétences présentes sur le site de Fréjus, les programmes développés, les équipements existants, les liens étroits tissés avec la profession et avec les acteurs de la filière florale ne doivent pas disparaître. Cette unité est en mesure d'apporter une contribution méditerranéenne indispensable tant au pôle angevin qu'au Système Productif Local varois. Elle a donc, plus que jamais, toute sa place dans le contexte du dispositif national de recherche finalisée de l'INRA.***

***Le Conseil de Gestion du Centre de Sophia Antipolis, réuni en session ordinaire ce lundi 12 décembre 2005, se prononce pour le maintien et le développement de l'activité de l'unité de Fréjus et pour son intégration dans les projets structurants du Centre.***

### Participants

Les membres du Conseil de Gestion de Centre

Patrick ROUSSELLE, directeur de l'unité de Fréjus, basé à Avignon

Les agents de l'unité de Fréjus, sauf l'agent d'astreinte chargé de la sécurité des installations.

Des agents du Centre de Sophia Antipolis et de l'implantation de Valbonne

Marie-Christine ZIZZO, représentante CFDT-INRA au Conseil de Gestion de Centre

Franck ARIES, représentant CGT-INRA au Conseil de Gestion de Centre d'Avignon

Henri DUVAL, représentant CFDT-INRA au Conseil de Gestion de Centre d'Avignon

Michèle MAXIMILIEN, élue CGT-INRA au Conseil de Gestion de Centre d'Avignon

Jean-Charles VALETTE membre du Bureau National CGT-INRA et représentant syndical aux CAPL Avignon, Sophia-Antipolis, Corse.

Denis VAUTHIER secrétaire de la section d'Avignon du syndicat CGT-INRA et représentant du personnel en CAPL des TR, était excusé.

### Contexte

A la suite de la rencontre entre les agents de l'unité de Fréjus et des représentants du syndicat CGT-INRA, ceux-ci ont demandé par courrier au président du Centre de Sophia Antipolis de recevoir les agents de l'unité de Fréjus et les représentants syndicaux lors de la réunion du Conseil de Gestion du Centre de Sophia Antipolis, prévue le 12 décembre à 10h00 et dont un des points à l'ordre du jour portait sur le devenir de l'unité de Fréjus.

Dominique OTTOMANI et Jean-Pierre CHARLEMAGNE, responsables du Centre, ont donné leur accord et modifié l'ordre du jour afin de traiter cette question en premier.

Les agents des diverses implantations du Centre de Sophia Antipolis avaient été invités par un courriel collectif à venir soutenir leurs collègues de Fréjus : ils étaient malheureusement peu nombreux.

## Déroulement

Le président du Conseil de Centre a brièvement rappelé que la direction de l'INRA avait pris la décision, le 16 novembre 2005, de fermer l'unité de Fréjus d'ici au 31 décembre 2007.

Il a ensuite résumé le contenu de la rencontre entre la direction de l'INRA et les agents le 22 novembre 2005.

Il a conclu en indiquant que maintenant que la décision est prise, il appartenait à la direction du Centre d'Antibes d'étudier avec les agents les conditions d'application de la fermeture.

Au nom de l'ensemble des agents de l'unité de Fréjus, Gilles PELLOLI a fait la déclaration suivante (<http://www.inra.fr/intranet-cgt/actualites/tracts/decl-cg-sophia-12dec05.pdf>) et a demandé à la direction du Centre de mettre aux voix la motion qui termine cette déclaration.

Le président du Conseil de Centre a insisté sur le point suivant : « **le personnel n'est en aucun cas responsable de la situation, dictée par le souci de la direction de l'INRA de concentrer ses moyens** ».

Patrick ROUSSELLE a fait un long historique de la situation et a replacé les activités de l'unité de Fréjus dans les champs de recherche du département GAP.

Il a indiqué qu'il ne souhaitait pas la dispersion des compétences ni son transfert sur Angers mais souhaitait plutôt intégrer le savoir-faire des agents de Fréjus dans les activités de l'Unité de Recherches Intégrées en Horticulture implantées sur Sophia Antipolis.

Un très long et riche échange a eu lieu avec une bonne contribution des différents agents présents.

Jean-Charles VALETTE souligne que les moyens modernes de communication permettent d'assurer la coopération sans qu'il soit nécessaire de déplacer les personnes, que l'éloignement n'empêche pas la coopération fructueuse, et la proximité n'induit pas automatiquement le travail en commun

Un agent de Valbonne illustre cette idée : un quart d'heure seulement sépare cette implantation du Centre, pourtant très peu de travaux de recherche sont menés conjointement.

Un certain nombre de membres du Conseil de Gestion de Centre, pour l'essentiel tirés au sort après la démission des élus, font état de leur trouble devant cette situation, affirmant leur solidarité avec les agents de Fréjus mais considèrent la décision prise comme inéluctable. Certains ont demandé à la présidence du centre d'indiquer les conséquences de la fermeture.

Le Centre prévoit la mise en place d'une cellule de proximité animée par Jean-Pierre CHARLEMAGNE et qui comprendrait les délégués à la formation, les responsables du service local du personnel et l'assistant social.

Il prévoit également une commission de suivi des agents.

Dominique OTTOMANI rappelle les différentes possibilités qui seront proposées aux agents :

- mutation sur Angers ou sur une des unités du Centre de Sophia Antipolis
- mutation sur une autre unité de l'INRA dans le cadre des mobilités
- mise à disposition par l'INRA auprès d'un organisme avec lequel l'INRA coopère
- détachement de l'agent auprès d'une structure acceptant de prendre en charge la rémunération de l'agent
- mise en disponibilité

Au nom de la CGT-INRA, Jean-Charles VALETTE a rappelé que nous n'en étions pas encore là, mais que naturellement le syndicat veillera à l'application des textes réglementaires et mettra tous les moyens à la disposition des agents. Il a rappelé que les CAP, en particulier les CAPL Avignon, Sophia, Corse seraient utilisées pour défendre les intérêts légitimes des agents.